

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 30 avril 2013 modifiant l'arrêté du 14 mars 1995 portant création d'une mission juridique du Conseil d'État auprès du ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville

NOR : AFSZ1330297A

La ministre des affaires sociales et de la santé, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R. 137-3;

Vu l'arrêté du 14 mars 1995 modifié portant création d'une mission juridique du Conseil d'État auprès du ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville;

Sur la proposition du vice-président du Conseil d'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Le deuxième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 mars 1995 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

« Cette mission est composée de M. Jean-François Mary, conseiller d'État, président, de M. Bertrand Dacosta, maître des requêtes, et de M. Jean-Luc Matt, maître des requêtes. »

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} mai 2013.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *Bulletins officiels* du ministère des affaires sociales et de la santé, du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Fait le 30 avril 2013.

Pour les ministres et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
D. PIVETEAU